

Société Colombophile Mont-Saint Guibert :

Matricule : 01506

Procès-verbal de l'assemblée Générale 2024 (23/11/2024)

Le comité salue et remercie les membres présents :

- Biller Michel, Belataris Mohamed, Deprez Raymond, Diels Gérard , Dujacquère Michel , Hallet Pierre , Hanne Nadine , Hannon Yves, Hautier Etienne , Jadot Alain , Lengele Jean-Pierre , Leglise Victor , Merveille Thierry , Melain Marc , Roch Robert , Rucquoy Jean, Schellekens Eric, Spruyt Eddy , Tassoul Pierre , Vanluyten Michel , Verachttert Michel , excusés : Delhove Alain, Degrande Marie Thérèse, Thonon Alain, Delveaux Louis, Marit Christophe, Meskens Didier.

Enlogements 2024 :

- Vitesse : 8210 pigeons
- Petit-demi-fond 3040 pigeons
- Grand demi-fond 2307 pigeons
- Fond 810 pigeons
- Grand fond 309 Pigeons
- TOTAL 14676 pigeons

Ce qui correspond à +372 pigeons par rapport à 2023 (14304 pigeons)

Situation financière

- Au vu des travaux hivernaux d'aménagement de notre local, de l'achat d'un aspirateur pour le nettoyage des paniers et des mises obligatoires trop basses en vitesse, le bilan est en léger déficit
- Néanmoins la situation du compte est saine et positive
- Aussi et surtout le comité remercie vivement les donateurs et acheteurs qui ont participé à notre vente automnale qui nous permettra de démarrer 2025 sur des bonnes bases

Le comité

- Tous les membres du comité sont démissionnaires et rééligibles. Aussi une candidature nous est parvenue pour le poste de président (Tassoul Pierre)
- De ce fait la composition du comité 2025 sera la suivante :

Président : Tassoul Pierre

Vice-président : Marit Christophe

Trésorier : Diels Gérard

Trésorier adjoint : Hannon Yves

Secrétaire : Verachttert Michel

Secrétaire adjoint : Schellekens Eric

Organisation de la saison 2025

- L'itinéraire des nationaux et internationaux est présenté

- Pour le petit demi-fond la société reste affiliée au Petit Club dans les mêmes conditions que 2024
- Pour la vitesse la société reste affiliée au lâcher secteur 3 du brabant Wallon où néanmoins 3 sociétés viennent s'ajouter (Farcienne, Marbais La Tour et Frasnes Lez Gosselies)
- Le rayon de participation reste à 20 kms pour les sociétés brabançonnnes et de 15 kms pour les 3 nouvelles sociétés
- La somme des rayons des sociétés constitue la zone de participation du groupement qui se nommera (Entente des 7)

Pour terminer la parole est laissée aux membres qui n'ont émis aucune remarques négatives pour la saison écoulée ni pour la saison à venir

Le président

TASSOUL Pierre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tasso Pierre', written over a horizontal line.

Le Secrétaire

VERACHTERT Michel